



Groupement de Tir  
des 4 Districts du Centre  
Hérans Sion Conthey Martigny



## **Règlement du Pré Championnat de groupes**

(Valable dès le 30.04.2016)

### **1. Droit de participation**

- 1.1. Toutes les sections membres du Groupement des sociétés de Tir des 4 districts du Centre, (GT4DC) peuvent participer, ainsi que les sociétés du district de Sierre
- 1.2. Un tireur membre de plusieurs sections doit concourir avec celle où il est affilié en tant que membre A.
- 1.3. Toutes les contestations concernant l'admission d'une section ou d'un tireur seront définitivement tranchées par le comité du Groupement.

### **2. Inscription**

- 2.1. Toutes les sociétés membres du Groupement, (GT4DC) de la Fédération, du District de Sierre recevront les formulaires d'inscriptions à retourner au responsable du concours dans les délais fixés.
- 2.2. Les sociétés inscrites recevront en temps voulu les cartes de tir.

### **3. Sociétés organisatrices**

- 3.1. Les tirs s'effectuent dans le stand de chacune des sociétés, ou dans un autre stand de leur choix en même temps que d'autres sections.
- 3.2. Le comité du Groupement des 4 districts est responsable du pré championnat.
- 3.3. Le comité fait confiance aux sections pour un bon déroulement des tirs.

### **4. Composition des groupes**

- 4.1. Un groupe comprend 5 tireurs.
- 4.2. Les groupes se divisent en 2 catégories :
- 4.3. **A** Toutes les armes.
- 4.4. **D** Toutes les armes d'ordonnances.

### **5. Déroulement**

- 5.1. Le pré championnat se déroule en 3 séances de tir. 2 tours à domicile (à tirer avant le 1<sup>er</sup> tour du championnat Suisse de groupes) + le 1<sup>er</sup> tour du Championnat Suisse de groupes

### **6. Plan de tir A - D**

- 6.1. Champ des points : Cible A1 0
- 6.2. Nombre de coups
  - 6.2.1. A : 20 coups, coup par coup
  - 6.2.2. D : 10 coups, coup par coup, 5 coups en série sans limitation de temps
- 6.3. Position: selon le règlement du Championnat Suisse de Groupe
- 6.4. (C.S.G) et de la Fédération de Tir Suisse (F.S.T.)
- 6.5. Finance individuelle: Aucune
- 6.6. Munition : Ordonnance (GP 11 / GP 90)
- 6.7. Distinction : Aucune
- 6.8. Classement : L'addition des résultats de groupe des 2 tours plus le résultat du 1<sup>er</sup> tour du championnat Suisse de groupes.
- 6.9. En cas d'égalité, appui par le 1<sup>er</sup> tour CSG, puis le 2<sup>ème</sup> tour du pré championnat, et ensuite par les meilleurs résultats individuels des 3 tours.
- 6.10. Challenge : Aucun
- 6.11. Roi du tir individuel : Pas attribué

## **7. Finale**

- 7.1. Qualification : Entre 8 et 12 groupes par catégorie suivant la disponibilité du stand retenu pour la finale.
- 7.2. Un challenge sera attribué à chacun des vainqueurs des finales. Il sera à gagner 3 fois en 5 ans ou le plus grand nombre de fois en 10 ans. En cas d'égalité, le challenge sera attribué à la société qui l'aura gagné en dernier.
- 7.3. Le lieu de la finale est désigné chaque année par l'assemblée générale du Groupement.
- 7.4. Finance d'inscription :
  - 7.4.1. Fr. 90.-- par groupe A
  - 7.4.2. Fr. 70.-- par groupe D
- 7.5. Les groupes qualifiés qui ne se sont pas désistés auprès du responsable du pré-championnat, doivent payer la finance du groupe.
- 7.6. Un tireur ne peut tirer que dans une seule catégorie.

## **8. Plan de la finale**

- 8.1. Plan de tir idem à l'art. 6 du présent règlement. 5 coups d'essai au premier tour, 3 coups aux tours suivants.
- 8.2. Temps par catégorie :
  - 8.2.1. A 21 minutes par tireurs
  - 8.2.2. D 17 minutes par tireurs
- 8.3. 1<sup>er</sup> tour : A = Entre 8, et 12 groupes D = Entre 8, et 12 groupes
- 8.4. 2<sup>ème</sup> tour : A = Entre 8, et 12 groupes D = Entre 8, et 12 groupes
- 8.5. Tous les groupes participent au 2<sup>ème</sup> tour.
- 8.6. Finale A et D : 4 groupes à l'addition des deux tours.
- 8.7. En cas d'égalité pour la qualification à la finale, appui par le résultat du 2<sup>ème</sup> tour, puis par les meilleures passes des deux tours.
- 8.8. En cas d'égalité à la finale, appui par le total des 2 tours, puis appui par le résultat du 2<sup>ème</sup> tour, puis par les meilleures passes des deux tours.

## **9. Dates**

- 9.1. Les dates seront fixées chaque année lors de l'assemblée générale du GT4DC.

## **10. Dispositions spéciales**

- 10.1. Le comité du GT4DC est l'organe responsable de ce pré championnat.
- 10.2. En cas de litige, l'ensemble des tirs est régi par les règlements, prescriptions, directives, dispositions d'exécution et décisions des organes de la FST et de la FSVT.
- 10.3. Tous les points non prévus dans ce règlement seront tranchés par la commission de tir désignée lors de chaque finale.

Le Président  
Jean-Denis Tissières

Le responsable du pré-championnat  
A. Dillier

Le secrétaire administratif  
Bernard Pralong